

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**



**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**

**N° D2017-123**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 12 DECEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept le douze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault sous la présidence de Pascal BIRONNEAU, 1<sup>er</sup> Vice-président, en l'absence du Président de la CCAVT, Olivier FOUILLET.

**20 présents + 4 pouvoirs :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

**Membre suppléant présent :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

**4 pouvoirs :**

- ✓ Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusé (e) s :** Olivier FOUILLET, Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Jean-Marie COLIN, Jean-François COIFFARD, Jean-Michel PROUST, Jacky METAY

**Joël MEUNIER a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Jeudi 7 décembre 2017

**FINANCES COMPTABILITE FISCALITE  
ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique
- Vu les crédits disponibles inscrits aux différents budgets concernés
- Vu l'exposé de M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur suivant les états transmis ci-dessous :

<b>ORDURES MENAGERES liste 2741330212</b>	
année	montant
2006	0,01
2007	175,25
2008	238,55
2009	207,55
2010	257,50
2011	442,26
2012	232,78
2013	675,84
2014	108,00
2015	741,50
2015	296,76
total budget	3 376,00

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Pascal BIRONNEAU

AR-Préfecture

079-200041416-20171212-D2017123-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2017

Publication le : 21-12-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48